

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE ARDECHE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 2

L'an deux Mil vingt-deux, le 13 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 /06/2022

Présents : Mesdames & Messieurs Françoise GALLET, Marie ALLANO, Angèle CALTAGIRONE, Rosette AUGIER, Charlotte CALLET, , Caroline BOYOT, NOTE Nicolas. Lucy LYALL-GRANT

Absents : Astrid JATOSTI

Procuration, Pascale GUILLET à Charlotte CALLET, Patrice GALIANA à Françoise GALLET,

Secrétaire de séance : Rosette AUGIER.

Objet : Prémption de parcelles au titre de l'ENS

Le Conseil Municipal décide de préempter les parcelles AK157,162, 163 et 164 au lieu-dit les Sagnes ces parcelles sont situées dans la Zone ENS (Espaces Naturels sensibles), le département laisse la commune préempter pour pour poursuivre sa politique de préservations des terres.

Voté à l'unanimité

Objet : Factures payées par des particuliers

Des particuliers ont effectué des achats pour le compte de la commune

- 33,32 euros à la Samse pour le four
- 15,20 euros à Weldom pour le panneau d'affichage
- 48,15 euros au Leclerc divers

Voté à l'unanimité

Objet : Facture d'électricité

Les communes de VALGORGE, LABOULE, et LOUBARESSE se sont associées pour accueillir une famille Ukrainienne,

La commune de Valgorge fournit le logement.

La commune de LABOULE règle les factures d'électricité

La commune de Loubaresse règle la facture de gaz.

En conséquence les factures d'électricité de l'appartement situé à Valgorge 567 rue de Villard seront facturées à la commune de Laboule.

Voté à l'unanimité

Objet : Délégation de signature

Pour pouvoir déposer un dossier à la DDT, il est souhaitable que Madame le Maire aie une délégation de signature pour éviter tout conflit d'intérêt.

Madame Allano se propose pour la délégation de signature

Voté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

- Episode

Les gérants de l'épisode partent le 1^{er} Juillet, le bail se termine en mai 2023 comme prévu dans le contrat. Ils sont donc tenus de payer le loyer jusqu'à cette date. Un accord entre La mairie et les gérants donne la possibilité de reprise de la gérance avant mai 2023. Dans ce but, des annonces ont été faites par la Mairie.

- Petit marché du vendredi soir

La préfecture nous informe qu'un administré a signalé qu'une buvette est ouverte durant le petit marché, de ce fait la préfecture rappelle l'interdiction totale de consommation d'alcool sur la voie publique, sans autorisation.

- Sécheresse

Concernant la sécheresse, un arrêté préfectoral est affiché. La situation impose une grande précocité dans la prise des mesures de restriction et doit inciter tous les usagers à réduire leurs consommations. Si la sécheresse persistait des mesures spécifiques seraient à envisager sur la commune.

- Maison Des Granges

Le plancher se révélant en très mauvais état, une chappe est nécessaire à l'étage.

- Table de pique -nique

Après consultation du voisinage abandon du projet derrière la Mairie, au profit de l'installation sur la place de la fontaine, autour du cerisier.

- Calades et chemins

Des infiltrations dans les maisons, en période de pluies, posent de sérieux problèmes. Deux calades communales sont impliquées, une au village et une à Valousset. La Mairie consciente du problème, établit un ordre de priorité et réfléchit sur les techniques à adopter et à la participation financière des personnes concernées. Dans le cadre du « coup de pouce » du parc, une solution pour la rénovation du patrimoine pourrait être envisagée, la calade en pierres serait subventionnée à hauteur de 70%, si le propriétaire est un agriculteur.

Une demande a été faite en Mairie pour réhabiliter un chemin afin d'éviter l'enclavement d'une maison à Valos.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Divagation des chiens sur la voie publique

Un constat est fait de l'augmentation des chiens dans le village et des hameaux, ce qui augmente le danger pour les vélos et multiplie les déjections dans le village. Nous demandons aux propriétaires des chiens de les tenir en laisse et de ramasser les déjections qui posent un problème au niveau salubrité publique.

